

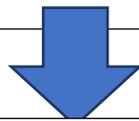
# GÉOGRAPHIE : Les sociétés et les risques

Comprendre comment fonctionne la responsabilité de la gestion des risques en France (rôle de l'état) : collectivités territoriales, PPR, systèmes d'information et d'éducation aux personnes

## Séance 3 : Les acteurs de la gestion des risques

**Le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) constitue un des outils de la mise en œuvre politique de l'État en matière de prévention des inondations.**

**Il mesure et prévient les risques encourus dans les zones urbaines en cas d'inondations.** Le risque résulte de la rencontre de l'aléa (phénomène naturel) avec un enjeu (les personnes et les biens). Il est élaboré par la préfecture.



**Le PLU (plan local d'urbanisme) facilite la gestion de l'aménagement d'un territoire.** Ces principaux objectifs sont multiples :

- harmoniser les villes ;
- assurer une cohérence territoriale ;
- garantir des projets de construction homogènes ;
- protéger les secteurs à proximité des biens classés ;
- préserver les zones agricoles et naturelles ;
- régir les servitudes ;
- gérer les accès et les raccordements des terrains.

Il doit **prendre en compte la notion de risque** dans un projet de développement et de renouvellement du territoire.

**Il est élaboré par la commune.**

Activité 1 : A partir de la carte de zonage extraite du PLU de St Laurent de la Salanque, expliquer les différentes zones en fonction du risque d'inondation.

Zones non urbanisables :

.....  
.....

Zones urbanisées ou urbanisables au titre des risques :

.....  
.....

Lit mineur, étang, retrait par rapport au cours d'eau :

.....  
.....

Zones devenues inconstructibles :

.....  
.....



RISQUE INONDATION  
CARTE DU ZONAGE  
RÉGLEMENTAIRE

**LÉGENDE**

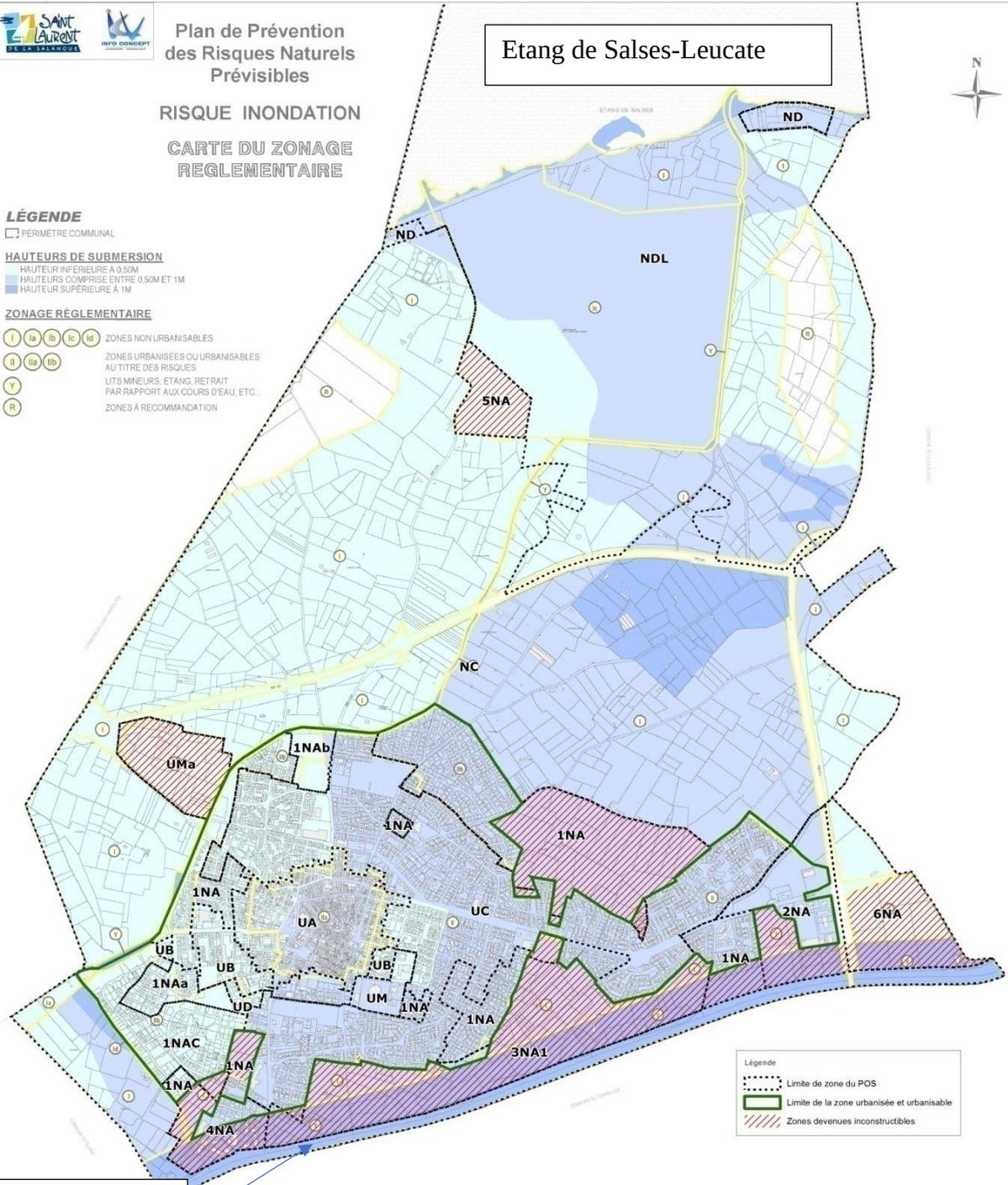
□ PÉRIMÈTRE COMMUNAL

**HAUTEURS DE SUBMERSION**

HAUTEUR INFÉRIEURE À 0,50M  
HAUTEURS COMPRISE ENTRE 0,50M ET 1M  
HAUTEUR SUPÉRIEURE À 1M

**ZONAGE RÉGLEMENTAIRE**

(I) (Ia) (Ib) (Ic) (Id) ZONES NON URBANISABLES  
(II) (IIa) (IIb) ZONES URBANISÉES OU URBANISABLES  
AU TITRE DES RISQUES  
(Y) LITS MINEURS, ETANG, RETRAIT  
PAR RAPPORT AUX COURS D'EAU, ETC...  
(R) ZONES À RECOMMANDATION



Fleuve : Agly

Activité 2 : Voici deux photographies prises sur les bords de l'Agly à Saint Laurent de la Salanque en 2013 (Zones devenues inconstructibles sur le PLU ci-dessus)

**Les bords de l'Agly**



Source : Mairie de Saint Laurent de la Salanque, 2013

1-Décrire ces paysages

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

2- Expliquer la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire de la ville de Saint Laurent de la Salanque

.....  
.....  
.....  
.....  
.....